

Politique d'accessibilité au territoire : Projet de schéma régional structurant de mobilité collective

Bassin de mobilité du Brabant Wallon

Table des matières

1.	Un schéma structurant de mobilité collective	3
2.	Principes directeurs	4
2.1.	Le SDT au cœur de la démarche	4
2.2.	Un réseau hiérarchisé	5
2.3.	Prise en compte du potentiel de déplacement.....	6
3.	Livrables	6
4.	Liaisons structurantes	7
4.1.	Principes de connexion des centralités urbaines	7
4.2.	Conformité du réseau ferroviaire fédéral	8
4.3.	Les liaisons structurantes régionales routières.....	9
	Définition d'une liaison structurante bus	9
	Identification des liaisons structurantes potentielles.....	10
	Analyse de la complémentarité entre le bus et le train :	11
5.	Connexion des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant.....	13
5.1.	Principes de connexion.....	13
5.2.	Les connexions des centralités villageoises et la mesure des écarts	14
5.3.	L'application pour le bassin de mobilité du Brabant Wallon	17
6.	Liaisons transfrontalières et transrégionales	18
7.	Connexion des points d'intérêts	19
7.1.	Principes de connexion.....	19
7.2.	L'application aux points d'intérêts du bassin de mobilité	20
8.	Les mobipôles	21
8.1.	Identification et types de mobipôles	21
8.2.	L'identification des mobipôles pour le bassin de mobilité du Brabant Wallon.....	22
9.	Principaux axes d'amélioration des réseaux structurants de transport collectif.....	25
10.	Parcours d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire	26
10.1.	Adoption du Schéma régional structurant de mobilité collective.....	26
10.2.	Vers un schéma structurant multimodal	27
11.	Proposition d'avis de l'Organe	28

1. Un schéma structurant de mobilité collective

Afin de disposer d'une vision partagée de l'offre structurante cible de mobilité collective soutenant les orientations wallonnes de développement du territoire régional, le décret relatif au service de transport public de personnes en Région Wallonne prévoit que l'Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés traduise la vision du Gouvernement en une politique d'accessibilité au territoire. Il s'agit de poser les orientations, principes directeurs et choix structurants pour le transport public à l'horizon 2040 afin de fournir un cadre régional ancré dans le territoire à destination de l'ensemble des acteurs de la mobilité (SNCB, TEC, Service Public de Wallonie, villes et communes, autres opérateurs de mobilité, points d'intérêts générateurs de flux, ...) pour :

- Organiser l'accessibilité aux services des pôles urbains et des points d'intérêts majeurs à travers la Wallonie.

Les centralités du territoire, destinées à être densifiées, sont connectées par une offre de mobilité collective hiérarchisée selon le potentiel de déplacement, basé sur les flux réels.

- Assigner un même niveau de service cible pour un même type de territoire.

Les fréquences et amplitudes de service des liaisons structurantes sont cohérentes avec le niveau des pôles et centralités connectés.

- Orienter l'évolution des mobilités autour des réseaux structurants de mobilité collective et des mobipôles.

Les aménagements et l'évolution des offres de service participent prioritairement aux connexions des centralités et des pôles visées par ce schéma.

Ce **document d'orientation** a pour but à la fois :

- de **soutenir les objectifs d'optimisation spatiale** du Schéma de Développement Territorial (SDT)¹, en ciblant les besoins d'offres structurantes des différentes mobilités pour connecter les centralités ;
- de guider la **priorisation des programmations** des projets de développement d'infrastructures et de services, au regard des écarts entre l'ambition du schéma et les réseaux existants des mobilités de personnes et de marchandises sur le territoire,

¹ <http://sdt.wallonie.be>

cette démarche permettant de repérer les territoires présentant un déséquilibre actuel ou prévisible entre l'offre et la demande, en tenant compte de l'évolution démographique, afin d'établir des priorités géographiques pour ajuster l'offre ;

- et enfin de favoriser le **développement des modes de transport plus durables** comme le vélo, le covoiturage, les transports en commun, le transport fluvial ou intermodal permettant progressivement de réduire la dépendance de la Wallonie à la voiture individuelle ou au transport routier.

2. Principes directeurs

2.1. Le SDT au cœur de la démarche



Ce schéma s'inscrit dans les orientations d'optimisation spatiale du récent Schéma de Développement Territorial (SDT) adopté par le Gouvernement wallon le 23 avril 2024. Y sont définies des centralités qui seront au cœur de la définition de la politique d'accessibilité au territoire. L'ambition est que la mobilité puisse contribuer à renforcer

la stratégie territoriale wallonne de limitation de l'étalement urbain, en garantissant notamment une bonne offre de transport en commun dans les centralités pour connecter les pôles.

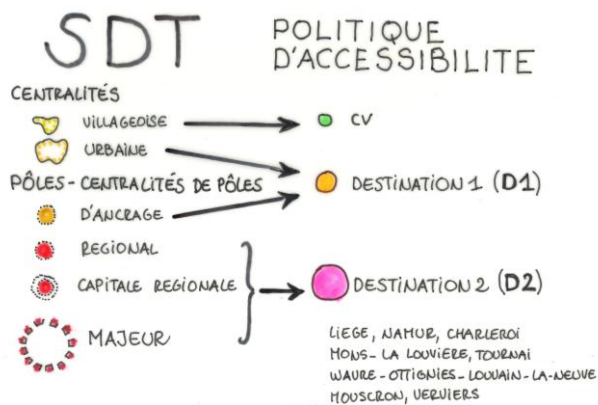
PÔLES



Carte des pôles (SDT 2024)

L'intérêt d'améliorer l'accessibilité aux pôles définis dans le SDT réside dans l'objectif d'améliorer l'accessibilité aux services et équipements essentiels qu'ils offrent pour les citoyens. Chaque niveau de centralité défini par le SDT correspond à un niveau de service disponible.

Dans le cadre de cet exercice, les différents niveaux de centralité et de polarité du SDT sont rassemblés en 3 niveaux :



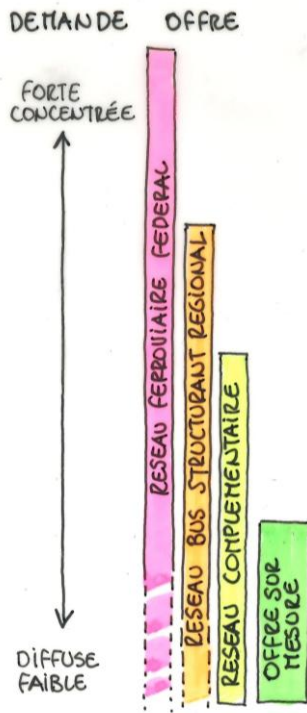
- **Niveau de base** : Les Centralités Villageoises du SDT

- **Destination 1ère** : Les centralités urbaines et les centralités urbaines de pôle d'ancrage

- **Destination 2** : Les 8 centralités urbaines de pôles régionaux, majeurs et capitale régionale

2.2. Un réseau hiérarchisé

La hiérarchisation de l'offre de transport vise à structurer les services en fonction de leur rôle, de leur pertinence territoriale et de leur potentiel de fréquentation. Elle répond à plusieurs objectifs stratégiques :



• **Lisibilité accrue pour l'utilisateur**

Une offre structurée facilite la compréhension du réseau, améliore l'expérience utilisateur et encourage l'usage des transports collectifs.

• **Maîtrise des coûts économiques et environnementaux**

En attribuant à chaque mode de transport sa zone de pertinence, on favorise la complémentarité des modes et on réduit les redondances. Cela permet une utilisation plus rationnelle des ressources publiques et une réduction de l'empreinte écologique du système de transport.

• **Adaptation au potentiel de demande**

La hiérarchisation permet d'ajuster l'offre en fonction des besoins réels de déplacement, en tenant compte des densités de population, des flux de mobilité et des spécificités locales.

Elle nécessite de faciliter la chaîne de déplacement par l'organisation de l'intermodalité: développement de mobipôles, coordination des correspondances horaires entre trains et bus et développement de solutions complémentaires (autopartage, covoiturage, transport à la demande) dans les zones où le transport collectif n'est pas pertinent.

2.3. Prise en compte du potentiel de déplacement

L'établissement du Schéma prend en compte l'analyse des flux de déplacements (Tous Modes et Tous Motifs² notamment), la performance des offres existantes (fréquentation des lignes actuelles, résultats des évaluations de lignes, ...), des points d'intérêts majeurs générateurs de flux (zones d'activités économiques, sites touristiques majeurs, hôpitaux, pôles d'enseignement supérieur, ...), et s'inscrit dans les ambitions de développement de l'habitat et de services du SDT comme cadre prospectif pour l'évolution de la demande.

3. Livrables

Le Schéma régional structurant de mobilité collective :

- Définit, avec la mesure des écarts par rapport à la situation existante :

² Les données utilisées sont les données Floating Mobile Data-Proximus 2022 (Données de téléphonie mobile permettant d'appréhender les déplacements « tous modes – tous motifs »), à l'échelle des anciennes communes.

- L'offre des liaisons structurantes par bus (+/- 1/3 de l'offre TEC) entre les pôles urbains, desservant sur leur parcours des centralités villageoises et des points d'intérêts majeurs, permettant de compléter le maillage de l'offre ferroviaire;
 - Les connexions des centralités villageoises et des points d'intérêts majeurs non desservis par une liaison structurante bus ou par le train ;
 - La localisation des mobipôles, lieu où des correspondances et/ou du rabattement local doivent s'organiser prioritairement.
- Fixe des orientations régionales, avec la mesure des écarts par rapport à la situation existante, pour :
- L'offre ferroviaire fédérale ;
 - Les relations transrégionales et transfrontalières de transport public.

L'ensemble de ces éléments (liaisons, connexions, localisation des mobipôles) sont présentés sous forme d'une carte en annexe de ce document.

Les offres cibles urbaines au sein des pôles urbains majeurs et régionaux ne sont pas définis dans ce projet de Schéma régional à ce stade.

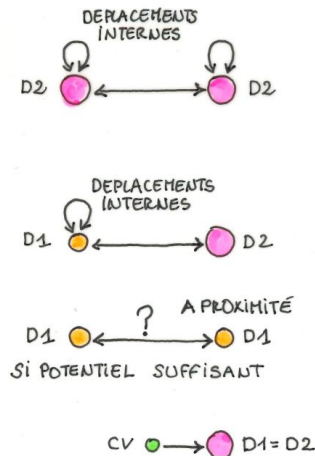
4. Liaisons structurantes

Les liaisons structurantes de mobilité collective structurantes (train, bus) relient les pôles urbains wallons et extérieurs, en valorisant le réseau ferroviaire partout où il est présent, complété par de l'offre régionale routière structurante. Ces offres sont performantes, lisibles, rapides, fréquentes, de large amplitude et avec des correspondances organisées.

Elles sont complétées par des offres plus locales. Un rabattement vers un mobipôle déterminé doit permettre aux centralités villageoises non desservies directement par le réseau structurant de s'y connecter pour accéder au pôle urbain le plus pertinent.

4.1. Principes de connexion des centralités urbaines

Les liaisons structurantes définies dans le cadre de la politique d'accessibilité visent à assurer la connexion des centralités urbaines entre eux (D1 et D2) et répondent aux principes suivants de connexion en transport collectif :



1. Tout **pôle urbain majeur** est connecté à un ou plusieurs autres **pôles majeurs** si le potentiel est suffisant ;
2. Toute **centralité urbaine** est connectée directement à son **pôle majeur ou régional** prioritaire ;
3. Les **centralités urbaines** à proximité sont connectées entre elles si le potentiel est suffisant ;
4. Les **centralités villageoises suburbaines** sont connectées à leur **pôle majeur de proximité** si le potentiel est suffisant.

4.2. Conformité du réseau ferroviaire fédéral

Le rail constitue par essence un réseau de transport structurant, durable et sûr. Le réseau belge est relativement dense et en Wallonie, le maillage qu'il permet entre les pôles offre une ossature forte pour le transport collectif. En effet, si l'on répertorie toutes les centralités urbaines dans lesquelles se trouvent une ou plusieurs gares ferroviaires, il apparaît que 78 centralités urbaines sur 98 sont desservies par le train.

Le rail est donc la solution privilégiée pour connecter les pôles majeurs de Wallonie entre eux et pour les connecter aux pôles majeurs extérieurs à la Région avec lesquels ils ont le plus d'échanges.

Afin de vérifier les autres connexions que le réseau ferroviaire permet, une analyse de flux (Tous Modes – Tous Motifs et Domicile Travail) a été menée afin d'identifier le pôle majeur auquel chaque centralité urbaine doit être connectée prioritairement. Cet exercice montre que 74 centralités urbaines sur les 78 desservies par le rail sont effectivement connectées directement à leur pôle majeur principal. L'offre SNCB répond dès lors actuellement à 95% des besoins de connexions entre pôles urbains et majeurs.

Pour chacune des centralités urbaines desservie par le train, son pôle majeur, la liaison ferroviaire existante qui permet de répondre aux besoins de connexion ainsi que les principaux enjeux d'évolution sont identifiés (cf. tableau ci-dessous).

Centralité urbaines	Pôle majeur prioritaire	Liaison	Relation existante	Correspondance	Enjeux offre	Enjeux infrastructure
Ottignies - Louvain-la-Neuve	Wavre	Wavre - Ottignies - Louvain-la-Neuve	IC-24 Charleroi - Ottignies - Leuven	En gare d'Ottignies vers/depuis Bxl et LLN	Rupture de Charge à Ottignies entre Wavre et LLN	
Wavre	Ottignies - Louvain-la-Neuve		S-20 Ottignies - Wavre - Leuven S-61 Wavre - Ottignies-Charleroi - Jambes		Rupture de Charge à Ottignies entre Wavre et LLN	
Court-Saint-Etienne	Ottignies - Louvain-la-Neuve	Court-Saint-Etienne - Ottignies - Louvain-la-Neuve	IC-24 Charleroi - Ottignies - Leuven	En gare d'Ottignies vers/depuis Bxl et LLN	Rupture de Charge à Ottignies pour aller à LLN	
			S-61 Wavre - Ottignies-Charleroi - Jambes			
Rixensart		Rixensart - Ottignies - Louvain-la-Neuve	S-4 Alost - Bxl Schuman - Ottignies - Louvain-la-Neuve S-8 Zottegem - Bxl - Ottignies - Louvain-la-Neuve		Augmenter la fréquence et l'amplitude	Disposer de 4 voies sur la L161 entre Bxl et Ottignies
Genval		Genval - Bruxelles				
La Hulpe		La Hulpe - Bruxelles				
Braine l'Alleud	Bruxelles	Braine l'Alleud - Bruxelles	IC-05 Charleroi - Braine l'Alleud - Bxl - Anvers IC-07 Charleroi - Braine l'Alleud - Bxl - Anvers - Essen			Capacité réduite et nombreuses contraintes sur la ligne 124 entre Nivelles et Bruxelles en raison des travaux "RER"
			S-1 Nivelles - Braine-l'Alleud - Bxl - Anvers S-9 Nivelles - Braine-l'Alleud - Schuman - Leuven - Landen			
Waterloo		Waterloo - Bruxelles	S-19 Charleroi - Braine-l'Alleud - Bxl Airport			
Nivelles	Charleroi	Nivelles - Charleroi	IC-05 Charleroi - Braine l'Alleud - Bxl - Anvers IC-07 Charleroi - Braine l'Alleud - Bxl - Anvers - Essen S-19 Charleroi - Braine-l'Alleud - Bxl Airport			
Tubize	Bruxelles	Tubize - Bruxelles	S-2 Braine-le-Comte - Bxl - Leuven			Infrastructure saturée en gare de Halle

4.3. Les liaisons structurantes régionales routières

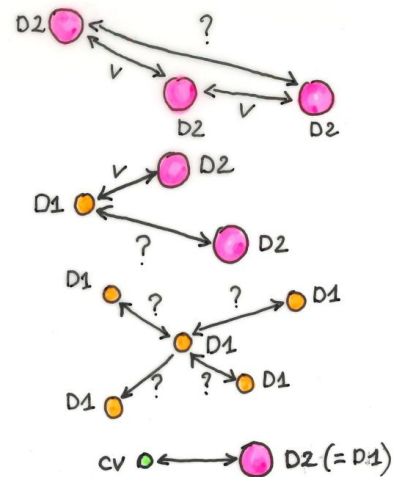
Définition d'une liaison structurante bus

Afin d'assurer l'accessibilité à des services de l'ensemble des centralités urbaines, le réseau ferroviaire doit être complété par des liaisons bus. Pour qu'une liaison soit retenue comme structurante, il est nécessaire qu'elle réponde aux trois critères suivants :

1. **Le potentiel de déplacement est suffisant** : la liaison cumule des flux au-dessus d'un certain seuil³.

Ce flux est composé des éléments suivants :

- *Flux directs* : les flux des centralités traversées vers toutes les autres centralités traversées (les flux internes à une centralité ainsi que les flux du lieu d'origine à la destination (OD) pouvant être couverts par du train ne sont pas comptabilisés) ;
- *Flux de correspondance* : si un objectif de correspondance est assigné à la liaison, les flux des centralités traversées par la liaison en destination du terminus de correspondance sont ajoutés.



2. **Elle bénéficie d'une infrastructure structurante** : route régionale disponible.
3. Si une ligne TEC répond actuellement au besoin de liaison identifié, elle doit enregistrer des chiffres de **fréquentation satisfaisants** : une vérification de fréquentation actuelle est menée (notamment sur base du travail d'évaluation de l'offre).

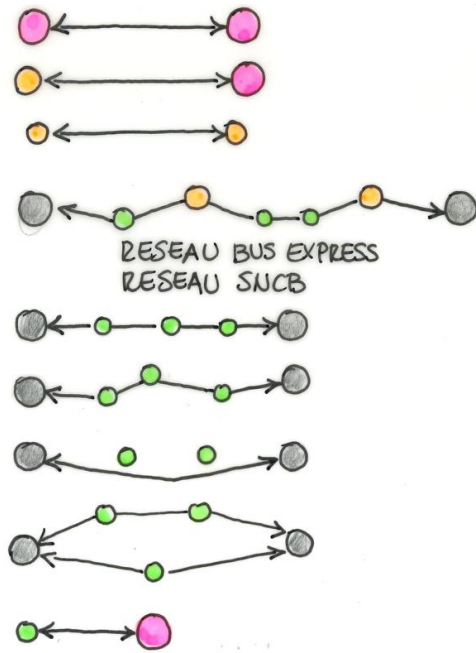
Cas particuliers :

- Accessibilité de l'ensemble des centralités urbaines :
Quelques centralités urbaines ne rencontrent pas le potentiel suffisant pour être connectées via une liaison structurante : Bouillon, Saint-Hubert et Stavelot.
Etant donné que l'objectif premier est d'offrir l'accès à des services à l'ensemble des centralités urbaines, pour ces quelques cas où le potentiel est insuffisant, une liaison offrant une connexion au réseau structurant est définie pour accéder au pôle « D2 » avec une correspondance.

Identification des liaisons structurantes potentielles

1. Identification des liaisons « autosuffisantes » : le flux entre origine et destination est suffisant à lui seul (flux au-dessus du seuil) pour justifier une liaison structurante entre 2 centralités urbaines ;
2. Analyse du réseau Express existant au regard des critères énoncés ci-dessus ;

³ Le seuil retenu est celui d'un flux Tous modes tous motifs supérieurs à 2800 déplacements/jour (aller et retour). Ce seuil permet pour un service de base d'1 bus/h de 6h à 20h (soit 28 passages/jour) de viser en moyenne 10 personnes à bord à chaque voyage, en partant de l'ambition FAST d'une part modale de 10%.



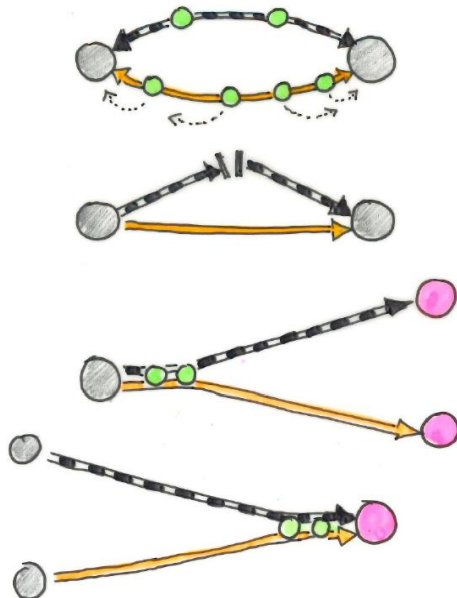
3. Analyse de liaisons de proximité : analyse des couples de centralités urbaines proches l'une de l'autre au regard des critères énoncés ci-dessus ;

4. Si une liaison O-D est déjà effectuée par le train mais qu'une route nationale parallèle permet de desservir d'autres centralités et que le potentiel de déplacement des centralités intermédiaires justifie à lui seul la liaison, une liaison routière est identifiée comme structurante également.

5. Identification de liaisons suburbaines (d'une centralité villageoise à une centralité de pôle majeur) à potentiel (flux au-dessus du seuil).

Analyse de la complémentarité entre le bus et le train :

Lorsqu'une liaison routière présente les mêmes origine-destination que certains tronçons ferroviaires, la "double offre" est considérée comme structurante dans les cas suivants :



a. Le potentiel de déplacement des centralités intermédiaires justifie à lui seul la liaison routière (exemple : la ligne E20 Marche – Liège et la ligne ferroviaire 43) ;

b. La connexion ferroviaire nécessiterait une correspondance pénalisante pour l'utilisateur (exemple : la ligne E5 Namur – Nivelles plutôt que Nivelles – Charleroi, Charleroi – Namur en train) ;

c. Le tronçon en commun est très réduit par rapport à l'ampleur de la liaison (exemple : le tronçon Couvin – Philippeville de la ligne E86 Couvin – Namur) ;

d. Le temps de parcours en train est pénalisant par rapport à l'alternative routière (exemple : Virton - Arlon) ;

e. Les réseaux convergent à proximité des grandes villes.

Liaisons structurantes bus

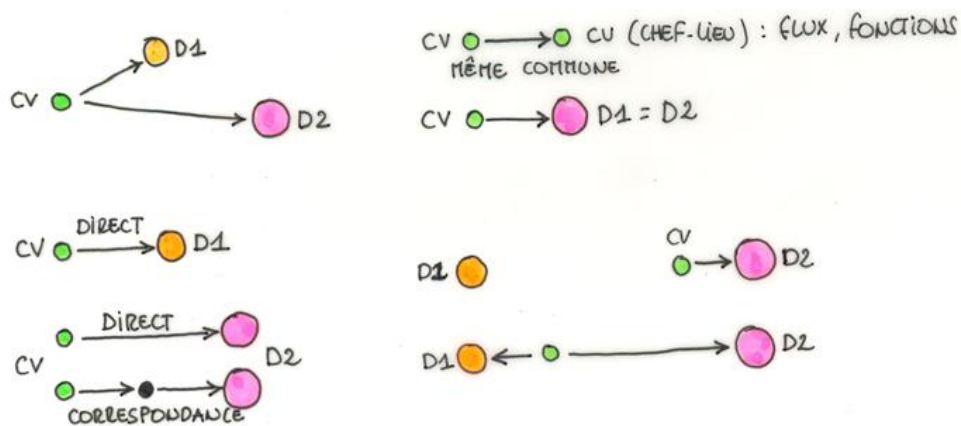
Liaisons	Lignes TEC existantes	Centralités à desservir	POI à desservir	Enjeux desserte POI	Correspondances à organiser	Enjeux évolution de l'offre
Jodoigne - Ottignies	E1	Jodoigne, Incourt, Thorembais, Louvain-la-Neuve, Ottignies	Parc scientifique Louvain-la-Neuve, UCL, IAD, HELHa	/	En gare d'Ottignies, vers Bruxelles	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend)
Tubize - Nivelles	E2, 62	Tubize, Braine-le-Château, Nivelles	PAE Nivelles-Nord, Haute Ecole Bruxelles-Brabant, futur hôpital Nivelles	Futur hôpital de Nivelles	/	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence (toute la semaine) Double offre à réorganiser
Braine-l'Alleud - Louvain-la-Neuve	E3	Braine-l'Alleud, Waterloo, Genappe, LLN	Parc scientifique Louvain-la-Neuve, UCL, IAD, HELHa	/	Au mobipôle gare de Braine-l'Alleud depuis/vers Tubize	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend)
Nivelles - Louvain-la-Neuve	E4, 19	Nivelles, Genappe, Louvain-la-Neuve	PAE Nivelles-Sud, Parc scientifique Louvain-la-Neuve, UCL, IAD, HELHa	/	Au mobipôle de LLN, vers/de Wavre	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend) Desserte de Genappe
Nivelles - Namur	E5	Nivelles, Marbais, Sombreffe, Mazy, Namur	PAE Ecolys, PAE Créalys, PAE Nivelles-Sud	/	En gare de Nivelles, vers/de Bruxelles	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend)
Gembloux - Wavre	E6	Gembloux, Chastre, Walhain, LLN, Wavre	UCL, Parc scientifique Louvain-la-Neuve, hôpital Silva Médical, (Résidence du Bois de la Pierre), future Clinique Saint-Pierre, PAE Wavre Nord	Future Clinique Saint-Pierre	En gare de Gembloux, vers/depuis Namur	Augmenter l'amplitude horaire (le weekend) et la fréquence (le dimanche), desserte de Walhain à assurer
La Louvière - Nivelles	72, E7	La Louvière, Manage, Seneffe, Arquennes, Nivelles	Centres hospitaliers Jolimont (La Louvière, Nivelles), Centre psychiatrique St-Bernard, PAE Seneffe-Manage	Desservir Centre hospitalier Jolimont La Louvière, Centre psychiatrique St-Bernard	/	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) Double offre entre Nivelles et Manage à réorganiser
Tubize - Braine-l'Alleud	115, E9	Tubize, Braine-le-Château, Wauthier-Braine, Braine-l'Alleud	Centre hospitalier de Braine l'Alleud, PAE Hain	/	En gare de Braine-l'Alleud, vers/de Bruxelles	Augmenter la fréquence (toute la semaine)
Jodoigne - Wavre - Ixelles	23, E11, E13	Jodoigne, Grez-Doiceau, Gastuche, Wavre, Auderghem, Ixelles	/	/	Station Delta (métro), Gare d'Etterbeek (tram)	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend) Offres à réorganiser
Louvain-la-Neuve - Wavre - Woluwé	E12	Louvain-la-Neuve, Wavre, Kraainem, Woluwé	Pôle universitaire Woluwé, Woluwé Shopping Center	/	Station Roodebeek (métro)	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence (toute la semaine)
Jodoigne - Perwez - Namur	E82	Namur, Leuze, Eghezée, Perwez, Thorembais-St-Trond, Jodoigne	Clinique St-Luc de Bouge, Henallux (sites de Champion et Namur)	/	/	Augmenter l'amplitude horaire (toute la semaine) et la fréquence (le weekend) Analyser le tronçon Perwez-Jodoigne
Enghien - Tubize	472	Enghien, Bierghes, Saintes, Tubize	PAE Saintes	/	En gare de Tubize, vers/de Bruxelles	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence (toute la semaine)
Braine-le-Comte - Braine-l'Alleud	65	Braine le Comte, Virginal, Ittre, Bois-Seigneur-Isaac, Braine l'Alleud	HELHa Braine-le-Comte, CHIREC (centre hospitalier interrégional Edith Cavell) de Braine-l'Alleud	/	En gare de Braine-l'Alleud, vers/de Bruxelles	Augmenter l'amplitude horaire et la fréquence (toute la semaine)

Braine-l'Alleud - Wavre	58	Braine-l'Alleud, Waterloo, Ransbeck, Genvat, Wavre	CHIREC (centre hospitalier interrégional Edith Cavell), PAE Wavre Nord	PAE Wavre Nord	En gare de Genvat, vers/de Bruxelles (depuis Lasne)	Augmenter l'amplitude horaire (le weekend) et la fréquence (toute la semaine) Prolonger jusque Wavre
La Hulpe - Overijse	R76 (De Lijn)	La Hulpe, Overijse	/	/	En gare de La Hulpe, vers/de Rixensart/Genvat	/
Wavre - Overijse	R75 (De Lijn)	Wavre, Overijse	PAE Wavre Nord	/	/	Augmenter amplitude horaire (le weekend) et la fréquence (le dimanche)

5. Connexion des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant

5.1. Principes de connexion

Les connexions des centralités villageoises sont établies selon les principes suivants :



- Chaque « centralité villageoise » doit pouvoir accéder à une « centralité urbaine » où sont localisées une série de fonctions en lien avec le commerce, l'éducation, le travail, l'administration ou les loisirs. Il s'agit de sa destination D1.

La connexion d'une « centralité villageoise » à une « centralité urbaine » définie comme destination D1 doit être directe. Les distances à parcourir étant généralement courtes, l'instauration d'une rupture de charge serait rédhibitoire pour les usagers des transports collectifs.

- Chaque « centralité villageoise » doit pouvoir également accéder, à un « pôle urbain majeur » où le citoyen pourra trouver les services et fonctions auxquels il n'a pas accès dans une centralité urbaine comme une université, un hôpital, certaines infrastructures culturelles, des commerces particuliers, etc. Il s'agit de sa destination D2.

La connexion entre une « centralité villageoise » et un « pôle urbain majeur » identifié comme destination D2 peut être effectuée de manière directe ou moyennant l'organisation d'une correspondance selon les opportunités qu'offre

le réseau. Les temps de parcours étant généralement plus importants pour rallier un « pôle urbain majeur », une correspondance est dès lors plus facilement acceptable. Si l'offre en transport collectif est trop faible ou inexistante, le rabattement vers une gare disposant d'une offre adéquate est alors privilégié pour rejoindre la destination D2. Afin de ne pas multiplier inutilement les kilomètres de réseau à renforcer, est choisie alors la gare la plus proche ou celle située au sein de la « centralité urbaine » définie comme D1.

- Dans le cas où une centralité villageoise se trouve à proximité d'un pôle urbain majeur, le citoyen devrait y trouver directement l'ensemble des services et fonctions qu'il cherche. Dans ce cas, les destinations D1 et D2 sont confondues.
- Lorsque la commune dispose de deux centralités villageoises, si les services et fonctions proposés y sont en nombre suffisant, la destination D1 peut être le chef-lieu de la commune. Le citoyen aura au minimum accès aux services communaux. Dans ce cas, la destination D1 est une centralité villageoise. Il s'agit d'une exception et une situation que l'on rencontre à de très rares endroits.
- Les destinations D1 et D2 ont été déterminées sur base des flux Tous Modes Tous Motifs ainsi que des flux Domicile-Travail. Cependant, certains arbitrages sont réalisés en fonction du contexte local, de la présence ou non de certaines fonctions dans les différentes polarités et de la sur-représentativité des flux de proximité. En cas d'hésitation, si les flux sont sensiblement les mêmes, la ville la plus proche a systématiquement été privilégiée pour le choix de la destination D1 ou D2. L'objectif est que le citoyen puisse accéder en transport collectif à un panel de services et fonctions à un coût qui reste raisonnable pour la société.
- La connexion entre une « centralité villageoise » et un « pôle urbain majeur » identifié comme destination D2 peut être effectuée de manière directe ou moyennant l'organisation d'une correspondance selon les opportunités qu'offre le réseau actuel ou projeté. Les temps de parcours étant généralement plus importants, une correspondance est dès lors plus facilement acceptable. Si l'offre en transport public est trop faible ou inexistante, le rabattement vers une gare disposant d'une offre adéquate est alors privilégié pour rejoindre la destination D2. Afin de ne pas multiplier inutilement les kilomètres de réseau à renforcer, on choisira alors la gare la plus proche ou celle située dans au sein de la « centralité urbaine » définie comme D1.

5.2. Les connexions des centralités villageoises et la mesure des écarts

Les connexions des centralités villageoises ont été établies sur bases des différentes destinations D1 et D2, identifiées pour chacune des centralités (voir tableau ci-après).

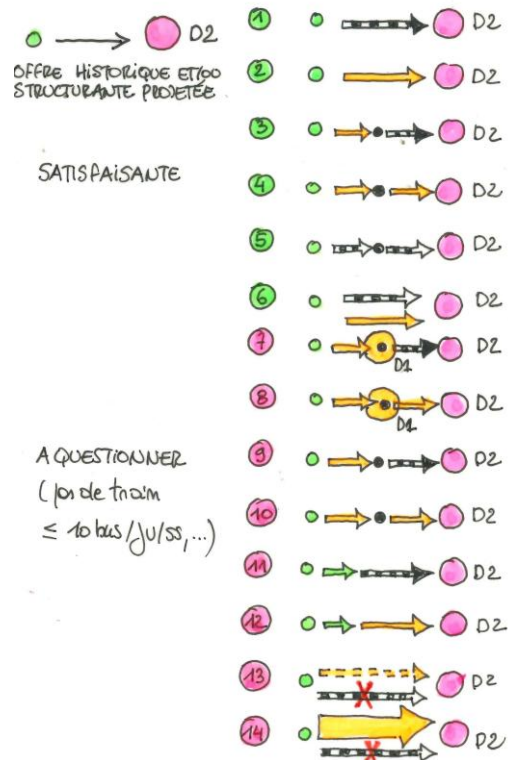
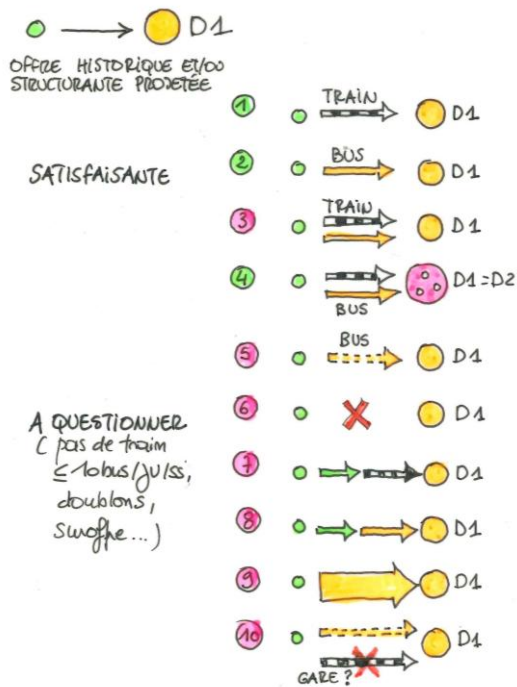
Pour des questions de représentation graphique (voir cartographie en annexe), les connexions, qui convergent vers une même destination et empruntent un axe commun, sont regroupées en un seul trait. Concernant les connexions vers les pôles majeurs (destination D2), le trait est volontairement interrompu soit au point de correspondance envisagé (arrêt TEC ou gare SNCB mentionnée sur la carte comme « mobipôle de connexion ») ou aux limites de la polarité⁴. Ainsi cartographiées, les différentes connexions donnent un premier aperçu du réseau nécessaire pour garantir l'accessibilité en transport collectif des différentes centralités villageoises retenues dans le cadre du SDT.

Dans la grande majorité des cas, force est de constater que ce réseau que l'on pourrait qualifier de prospectif correspond déjà dans les grandes lignes au réseau TEC existant.

Pour chaque centralité villageoise, la question posée est la suivante : comment les citoyens peuvent-ils actuellement ou, comment pourraient-ils de manière plus optimale, se rendre en transport collectif aux destinations D1 et D2 qu'ils semblent privilégier dans leurs déplacements Tous Modes Tous Motifs confondus ? Selon la localisation de la centralité villageoise et l'offre de transport TEC et SNCB, une multitude de configurations peuvent être rencontrées. Le citoyen peut s'y rendre en bus, en train, parfois il a le choix entre ces deux modes, dans d'autres cas, il devra les combiner et dans d'autres situations encore, aucune alternative crédible à la voiture n'est proposée,

C'est pourquoi une typologie de chaînes de déplacement a été arrêtée tant pour rejoindre la « destination D1 », c'est-à-dire la « centralité urbaine » la plus proche que pour la « destination D2 » c'est-à-dire « le pôle urbain majeur » (voir typologie ci-après).

⁴ Le TEC établit le point d'aboutissement de la connexion en fonction de sa connaissance du terrain (par exemple le centre-ville, la gare principale ou le premier arrêt de tram en entrant dans la ville).



Contrairement aux liaisons structurantes, aucun niveau de service cible n'est défini. Seuls sont précisés des points d'attention que le TEC prendra en compte dans l'organisation de son offre (cf : bulles numérotées rouges).

Pour rejoindre une destination D1 sont considérées comme problématiques les situations suivantes :

- Une offre en bus en doublon avec le train (bulle 3) sauf si les destinations D1 et D2 sont confondues (situation courante de convergence des réseaux à l'approche de grandes villes, cf. bulle 4). Dans ce cas, il s'agit de vérifier si les deux offres parallèles sont complémentaires (desserte fine du territoire à plus d'un kilomètre des gares, horaires et temps de parcours différents) et non concurrentes.
- Une offre en bus à première vue insuffisante à savoir moins de 10 bus/sens/jour de vacances scolaires (bulles 5 à 8). Dans cette hypothèse, l'offre en bus existante doit être vérifiée au regard de la demande locale potentielle. Peut-être est-elle simplement adéquate au regard du peu d'habitants ? Des renforts doivent-ils être envisagés ? Une réorganisation de l'offre sous la forme d'un « TEC à la demande » n'est-elle pas préférable ? D'autres alternatives de déplacements peuvent aussi être envisagées comme l'aménagement d'un cheminement cyclopédestre qualitatif permettant de rejoindre un mobipôle (gare ou arrêt de bus structurant) situé à proximité immédiate de la centralité villageoise (bulles 7 et 8) ou encore la

réouverture d'une gare (cf. bulle 9). Plusieurs situations de ce type sont relevées sur le territoire wallon.

- Une offre à première vue surnuméraire (plus de 40 bus bus/sens/jour de vacances scolaires) qui nécessite d'être optimisée au regard de la demande réelle et au besoin qui devra être ajustée (bulle 10).

Pour rejoindre une destination D2 sont considérées comme problématiques les situations suivantes :

- Une offre en bus à première vue insuffisante à savoir moins de 10 bus/sens/jour de vacances scolaires (bulles 7 à 10). Dans cette hypothèse, l'offre en bus existante doit être vérifiée au regard de la demande locale potentielle. Les mêmes questions que celles évoquées précédemment doivent être posées, notamment celle de l'instauration d'un « TEC à la Demande ». Parallèlement, le rabattement vers un mobipôle (gare ou arrêt de bus structurant) disposant d'une offre adéquate doit alors être privilégié pour rejoindre la destination D2. Afin de ne pas multiplier inutilement les kilomètres de réseau à renforcer ou à réorganiser, est choisi alors soit la gare ou l'arrêt de bus situé au sein de la centralité urbaine D1 (bulles 7 et 8) ou le plus proche de la centralité villageoise (bulles 9 et 10). Comme pour l'accessibilité à la destination D1, d'autres pistes doivent aussi pouvoir être envisagées comme l'aménagement d'une courte liaison de mobilité active vers une gare ou un arrêt de bus situé sur une liaison structurante (bulles 11 et 12).
- La cohabitation d'une ligne ferroviaire dépourvue de gare au niveau de la centralité villageoise avec une ligne de bus proposant soit une offre trop faible, qu'il faut impérativement renforcer (bulle 13) ou trop forte qui mériterait d'être allégée au profit du train (bulle 14). Cette situation doit par exemple être envisagée pour connecter les centralités villageoises situées le long de la ligne ferroviaire 40 au nord de l'agglomération liégeoise.

5.3. L'application pour le bassin de mobilité du Brabant Wallon

Pour le bassin de mobilité du Brabant Wallon, le tableau suivant reprend pour chaque « centralité villageoise » non desservie par les réseaux structurants, les connexions et la typologie de chaîne de déplacement préconisées, incluant le mobipôle de connexion visé :

NOM_CENTRALITES	Destination 1	Typo D1	Destination 2	Typo D2	Correspondance
Autre-Eglise	Jodoigne	2	OLLN-Wavre	4	Jodoigne mobipôle
Beauvechain	Jodoigne	2	Leuven	2	
Bierghes	Tubize	5	Bruxelles	10	Tubize gare
Bois-Seigneur-Isaac	Braine-l'Alleud	2	RBC	3	Braine-l'Alleud gare
Bousval	Court-St-Etienne	2	OLLN-Wavre	2	
Braine-le-Château	Braine-l'Alleud	2	Bruxelles	4	Halle gare
Chastre/Perbais/Blanmont	Gembloux	3	OLLN-Wavre	6	
Chaumont-Gistoux	OLLN-Wavre	2	Idem D1		
Faux.	Court-St-Etienne	1	OLLN-Wavre	1	
Gastuche	Wavre	4	Idem D1		
Geest-Gérompont	Perwez	2	OLLN-Wavre	4	Thorembais-St-Trond mobipôle
Grez-Doiceau	Wavre	2	RBC	2	Liaison structurante
Hamme-Mille	Wavre	5	Leuven	2	
Hélécine	Jodoigne	5	Wavre	8	Jodoigne Mobipôle
Incourt	Jodoigne	2	OLLN-Wavre	2	
Ittre	Tubize	5	RBC	7	Tubize gare
Jauche	Jodoigne	5	OLLN-Wavre	8	Jodoigne mobipôle
Lasne-Chapelle-St-Lambert	Waterloo	5	RBC	7	Braine-l'Alleud gare
Lillois-Witterzée	Braine-l'Alleud	3	RBC	1	
Marbais	Nivelles	2	OLLN-Wavre	11	Tilly gare
Mont-Saint-Guibert	OLLN-Wavre	4	Idem D1		
Ohain	Waterloo	5	RBC	3	Braine-l'Alleud gare
Orp-le-Grand	Jodoigne	5	OLLN-Wavre	8	Jodoigne mobipôle
Pécrot	Wavre	1	OLLN	1	
Ransbeck	Waterloo	5	RBC	3	Braine-l'Alleud gare
Rebecq	Tubize	2	Bruxelles	3	Tubize gare
Saintes	Tubize	5	Bruxelles	10	Tubize gare
Saint-Géry	Chastre	5	OLLN-Wavre	7	Chastre gare
Tangissart	Court-St-Etienne	1	OLLN-Wavre	1	
Thorembais-Saint-Trond	Perwez	9	OLLN-Wavre	2	
Tilly	OLLN-Wavre	4	Idem D1		
Villers-la-Ville	OLLN-Wavre	4	Idem D1		
Virginal-Samme	Tubize	5	RBC	3	Tubize gare
Walhain-Saint-Paul	Gembloux	2	OLLN-Wavre	2	
Wauthier-Braine	Braine-l'Alleud	2	RBC	4	Braine-l'Alleud gare

6. Liaisons transfrontalières et transrégionales

Outre identifier les différentes centralités de Wallonie et les caractériser selon leur type (villageois, urbain, urbain de pôle), le Schéma de Développement du Territoire définit également une série de « pôles extérieurs à la Wallonie », que ceux-ci soient belges (en Flandre ou Bruxelles) ou étrangers (en France, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg). Ainsi, la Wallonie doit connecter les territoires transfrontaliers aux Régions et aux États voisins.

Le SDT stipule notamment que :

- « Le réseau ferroviaire pour le transport des personnes tire parti des gares de Liège-Guillemins et de Bruxelles-Midi pour les connexions au réseau à grande vitesse. La liaison entre Bruxelles, Namur et Luxembourg est développée dans le cadre des connexions internationales et transfrontalières. Les connexions ferroviaires

transfrontalières existantes (Tournai-Lille, Mons-Aulnoy, Liège-Aix-la-Chapelle, Liège-Maastricht, Liège-Luxembourg, Charleroi-Maubeuge via Jeumont, Athus-Luxembourg) sont consolidées et celles entre Mons et Valenciennes via Quiévrain et entre Dinant et Charleville-Mézières via Givet sont rétablies. »

- « Le réseau de l'opérateur de transport de Wallonie (OTW) doit connecter les pôles entre eux par des lignes rapides et desservir les bassins de mobilité ».

Pour le bassin du Brabant Wallon, cela se traduit de la manière suivante :

Liaisons structurantes ferroviaires (cf tableau des liaisons structurantes, point 4.2) :

- Luxembourg (GDL) - Namur – Ottignies – Bruxelles (RBC)
- Louvain-la-Neuve – Ottignies – Rixensart – La Hulpe – Bruxelles (RBC)
- Nivelles – Braine l'Alleud – Waterloo – Bruxelles (RBC)
- Tubize – Halle (Flandre) – Bruxelles (RBC)
- Ottignies - Wavre – Leuven (Flandre)

Liaisons structurantes bus (cf tableau des liaisons structurantes, point 4.4) :

- Louvain-la-Neuve - Wavre – Woluwé (RBC)
- Braine-l'Alleud – Waterloo - Saint-Gilles (RBC)
- Jodoigne – Wavre – Ixelles (RBC)
- Wavre – Overijse (Flandre)
- La Hulpe – Overijse (Flandre)

Connexions ad-hoc :

- Braine-le-Château – Halle (Flandre)
- Jodoigne – Tienen (Flandre)
- Beauvechain / Hamme-Mille – Leuven (Flandre)

7. Connexion des points d'intérêts

7.1. Principes de connexion

Un travail a été effectué pour identifier les points d'intérêts majeurs (POI, *points of interest*) de Wallonie. Les critères suivants ont été employés :

- **Zonings d'activité économique** : sites regroupant plus de 1.000 emplois ;
- **Hôpitaux** : établissements de plus de 100 lits ;
- **Sites touristiques** : sites enregistrant plus de 100.000 visiteurs/an (ne sont considérés que les sites ayant un système de billetterie renseignés par le Commissariat général au Tourisme) ;
- **Établissement d'enseignement supérieurs** : établissements de plus de 400 étudiants.

214 points d'intérêts majeurs ressortent du tamis de ces critères à l'échelle de toute la Région, dont :

- 116 se trouvent au cœur d'un réseau urbain ou à proximité immédiate (moins de 1,5 km) d'un mobipôle ;
- 65 se retrouvent directement sur l'itinéraire d'une liaison structurante cible ou d'une connexion villageoise ;
- 34 ont fait l'objet d'une analyse spécifique afin de définir comment les connecter au réseau structurant (vers quel mobipôle organiser leur connexion).

7.2. L'application aux points d'intérêts du bassin de mobilité

Les points d'intérêts majeurs du bassin du Brabant Wallon seraient desservis de la manière suivante :

Points d'intérêt	Type de connexion	Lieu de connexion
Domaine d'Hélécine	Connexion villageoise	Mobipôle de Jodoigne
Futur hôpital Nivelles (ouverture 2027)	Liaison structurante	Liaison « Nivelles-Namur »
Silva Médical Vzw	Liaison structurante	Liaison « Gembloux – Wavre »
PAE Wavre Nord	Liaison structurante	Liaison « Gembloux – Wavre »
PAE de Louvain-la-Neuve	Liaison structurante	Liaison « Gembloux – Wavre »
PAE Nivelles Nord	Liaison structurante	Liaison « Nivelles-Namur »
PAE Nivelles Sud	Liaison structurante	Liaison « Nivelles-Namur »
PAE Tubize-Saintes	Liaison structurante	Liaison « Enghien-Tubize »
PAE Vallée du Hain	Liaison structurante	Liaison « Tubize-Braine-l'Alleud »
Site du champ de bataille de Waterloo	Liaison structurante	Liaison « Braine-l'Alleud – Louvain-la-Neuve »
Haute École Bruxelles-Brabant	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Nivelles
Haute École Louvain en Hainaut	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Louvain-la-Neuve
Institut des Arts de Diffusion	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Louvain-la-Neuve

Université catholique de Louvain	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Louvain-la-Neuve
Clinique Saint-Pierre	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle + liaison structurante	Mobipôle gare d'Ottignies Liaison "Nivelles - Ottignies"
Walibi	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Bierges
Aqualibi	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Bierges
Domaine Provincial "Bois des Rêves"	Proximité cyclo-piétonne au mobipôle	Mobipôle gare de Louvain-la-Neuve
Centre Hospitalier Le Domaine	Rabattement spécifique à organiser	Mobipôle gare de Braine-l'Alleud
Centre Hospitalier Interrégional Edith Cavell	Rabattement spécifique à organiser	Mobipôle gare de Braine-l'Alleud
Centre neurologique William Lennox	Rabattement spécifique à organiser	Mobipôle gare d'Ottignies

8. Les mobipôles

« Les Mobipôles sont des lieux physiques, des « hubs » où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité et où les usagers devront se rendre pour accéder à une offre qualitative et performante. Cette offre (et l'infrastructure qui l'accompagne) pourra être de plusieurs formes et sera dimensionnée selon la situation et le contexte local »⁵.

8.1. Identification et types de mobipôles

Le travail de définition des liaisons structurantes et de connexion des centralités villageoises ont permis d'identifier les besoins d'intermodalité. Conformément au chantier 13 de la Stratégie Régionale de Mobilité⁶, les mobipôles proposés sont :

- situés sur le réseau structurant
- en lien avec une centralité.

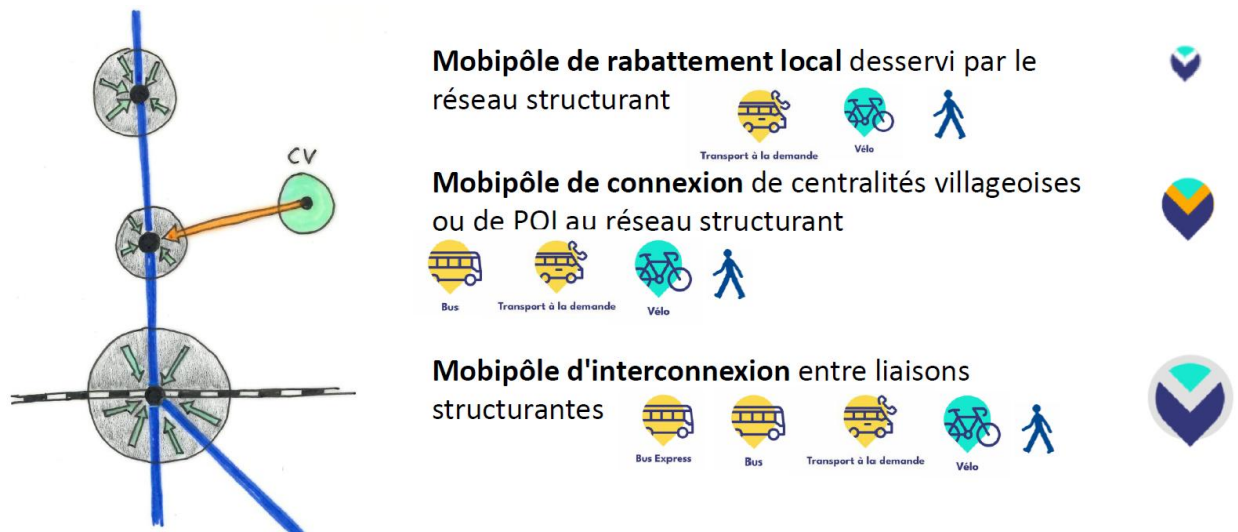
⁵ SRM – Chantier n°13 Développer les points de connexion sur le réseau structurant : les mobipôles

⁶ Extrait de la SRM - 13. DÉVELOPPER LES POINTS DE CONNEXION SUR LE RÉSEAU STRUCTURANT : LES MOBIPÔLES

Ils seront situés sur des voiries structurantes pour minimiser les détours tout en étant le plus près possible des principaux centres de vie et d'activité et seront progressivement reliés aux villages environnants par des cheminements piétons (en priorité dans un périmètre d'1,5 kilomètre) et cyclables (en priorité dans un périmètre de 5 kilomètres) conviviaux, sécurisés et accessibles à tous les publics et genres. Les types de localisations possibles sont les suivants :

- à la gare ferroviaire (ou terminus tram),
- au cœur de la commune /ville si la disponibilité en espace et l'accessibilité en transport public le permettent,
- en amont de la congestion sur les pénétrantes des pôles urbains (e ; a. P+R ou pôles d'échange) permettant d'accéder au réseau structurant urbain de transport public,
- à l'intersection des voiries structurantes régionales (sans être éloigné d'un centre de vie de la commune de plus d'1,5 kilomètre).

Trois types de mobipôles sont définis dans le Schéma régional structurant de mobilité collective :



I. **Les mobipôles de rabattement** : Pour lequel uniquement des rabattements locaux (principalement cyclo-piétons) sont à organiser pour permettre d'assurer la connexion de la centralité aux pôles urbains visés.

II. **Les mobipôles de connexion** : outre leur fonction locale de mobipôle de rabattement, ils permettent aux centralités villageoises ou des POI aux alentours d'assurer leur connexion, avec correspondance, aux pôles urbains visés. Il s'agit de lieux de connexion entre les réseaux structurant (ferroviaire ou bus) et le réseau de bus complémentaire ou de transport à la demande. Des rabattements cyclo-piétons supra-locaux y sont également à aménager.

III. **Les mobipôles d'interconnexion** : outre leur fonction locale de mobipôle de rabattement et leur fonction de mobipôle de connexion pour les centralités ou POI des alentours, ils sont le lieu où des correspondances entre liaisons structurantes (ferroviaires ou bus) doivent être organisées.

Des enjeux d'organisation de correspondance bus-bus et bus-train sont ainsi identifiés pour les mobipôles de connexion et d'interconnexion.

8.2. L'identification des mobipôles pour le bassin de mobilité du Brabant Wallon

Chacun des mobipôles localisé a été catégorisé selon sa fonction et sa typologie.

Le tableau ci-dessous reprend les éléments suivants :

- La centralité concernée ;
- Son format au regard de la typologie régionale (S à XL)
- Le réseau principal concerné (gare SNCB ou arrêt TEC express) et son libellé ;

- Sa fonction structurante principale (interconnexion, connexion ou rabattement) ;
- Les besoins de correspondance ciblée.

Mobipôles d'interconnexion :

Centralité	Format	Réseau principal	Libellé	Fonction structurante	Connexion	Interconnexion
Braine l'Alleud	M	GARE	BRAINE-L'ALLEUD	Interconnexion	Bois-Seigneur-Isaac vers OLLN-Wavre Ohain vers Bruxelles Ransbeck vers Bruxelles Wauthier-Braine vers Bruxelles	Braine-le-Comte - Braine-l'Alleud, vers/de Bruxelles Braine-l'Alleud - Louvain-la-Neuve depuis/vers Tubize Tubize - Braine-l'Alleud vers/de Bruxelles
Genval	M	GARE	GENVAL	Interconnexion		Braine-l'Alleud - Wavre vers/de Bruxelles
Louvain-la-Neuve	L	GARE	LOUVAIN-LA-NEUVE	Interconnexion		Nivelles - Louvain-la-Neuve vers/de Wavre
Nivelles	L	GARE	NIVELLES	Interconnexion		Nivelles - Namur vers/de Bruxelles Tubize - Nivelles vers/de Charleroi
Ottignies	XL	GARE	OTTIGNIES	Interconnexion		Jodoigne - Ottignies vers Bruxelles Charleroi - Ottignies (ferroviaire) vers Bruxelles, Wavre et LLN Namur - Bruxelles (ferroviaire) vers Ottignies/Wavre
Tubize	M	GARE	TUBIZE	Interconnexion	Ittre vers Bruxelles Rebecq vers Bruxelles Virginal-Samme vers Bruxelles Saintes vers Bruxelles	Enghien - Tubize vers/de Bruxelles

Mobipôles de connexion :

Centralité	Format	Réseau principal	Libellé	Fonction structurante	Connexion
Chastre	M	GARE	CHASTRE	Connexion	Saint-Géry vers Wavre
Jodoigne	S	ARRET	JODOIGNE Gare d'Autobus	Connexion	Autre-Eglise vers Wavre Hélécine vers Wavre Jauche vers Wavre Orp-le-Grand vers Wavre
Thorembais-Saint-Trond	S	ARRET	THOREMBAIS-SAINT-TROND Carrefour	Connexion	Geest-Gérompont vers Wavre
Tilly	M	GARE	TILLY	Connexion	Marbais vers OLLN-Wavre
Wavre	L	GARE	WAVRE	Connexion	Grez-Doiceau vers Bruxelles

Mobipôles de rabattement local :

Centralité	Format	Réseau principal	Libellé	Fonction structurante
Bierges - Walibi/Aqualibi	M	GARE	BIERGES-WALIBI	Rabattement de proximité
Bierghes	S	ARRET	BIERGHEs Rue de la Station	Rabattement de proximité
Blanmont	M	GARE	BLANMONT	Rabattement de proximité
Bois-Seigneur-Isaac	S	ARRET	BOIS-SEIGNEUR-ISAAC Centre	Rabattement de proximité
Braine-le-Château	S	ARRET	BRAINE-LE-CHATEAU Quatre Bras	Rabattement de proximité
Court-Saint-Etienne	M	GARE	COURT-SAINT-ETIENNE	Rabattement de proximité
Faux	M	GARE	FAUX	Rabattement de proximité
Gastuche	M	GARE	GASTUCHE	Rabattement de proximité
Genappe	S	ARRET	GENAPPE Chaussée de Bruxelles	Rabattement de proximité
Grez-Doiceau	S	ARRET	GREZ-DOICEAU Poste	Rabattement de proximité
Incourt	S	ARRET	INCOURT Rue Baron Bouvier	Rabattement de proximité
Ittre	S	ARRET	ITTRE Église	Rabattement de proximité
La Hulpe	M	GARE	LA HULPE	Rabattement de proximité
Lillois	M	GARE	LILLOIS	Rabattement de proximité

Marbais	S	ARRET	MARBAIS Village	Rabatement de proximité
Mont-St-Guibert	M	GARE	MONT-SAINT-GUIBERT	Rabatement de proximité
Pécrot	M	GARE	PECROT	Rabatement de proximité
Perwez	S	ARRET	PERWEZ Place	Rabatement de proximité
Saintes	S	ARRET	SAINTES Maison communale	Rabatement de proximité
Tangissart	M	GARE	LA ROCHE	Rabatement de proximité
Villers-la-Ville	M	GARE	VILLERS-LA-VILLE	Rabatement de proximité
Virginal	S	ARRET	VIRGINAL Centre	Rabatement de proximité
Walhain-Saint-Paul	S	ARRET	WALHAIN-SAINT-PAUL Monument	Rabatement de proximité
Waterloo	L	GARE	WATERLOO	Rabatement de proximité
Wauthier-Braine	S	ARRET	WAUTHIER-BRAINE La Bruyère	Rabatement de proximité

L'état d'équipement du mobipôle est défini en fonction de sa fonction, typologie et correspondances identifiées. Différents audits (à l'initiative de la Région, de l'OTW ou des communes) permettent de préciser les éléments les plus adéquats et prioritaires à implémenter. Une charte graphique régionale⁷ a été élaborée.

9. Principaux axes d'amélioration des réseaux structurants de transport collectif

Ce schéma structurant de mobilité collective permet d'identifier les principaux axes d'amélioration des réseaux de transport collectif à l'avenir :

• Fiabilité et attractivité

- Réduction des parcours supprimés et amélioration de la ponctualité ;
- Confort des véhicules et qualité du service pour fidéliser et attirer de nouveaux usagers.

• Intermodalité

- Connexion fluide avec les autres modes (train, vélo, mobilité partagée) ;
- Intégration tarifaire et information des voyageurs en temps réel ;
- Optimisation des correspondances.

• Adaptation de la desserte

- Ajustement des itinéraires pour desservir les points d'intérêts (POI) et zones à forte demande.

⁷ <https://securotheque.wallonie.be>

- **Amplitude horaire et offre le week-end**
 - Extension des horaires de service en soirée et le week-end.
- **Capacité**
 - Gestion dynamique en fonction des pics de demande (véhicules de plus grande capacité vs renfort de fréquence).
- **Amélioration des infrastructures**
 - Modernisation des arrêts (accessibilité, confort, information) ;
 - Mise en place de priorités bus (voies bus, feux intelligents).

10. Parcours d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire

10.1. Adoption du Schéma régional structurant de mobilité collective

Les principales étapes d'élaboration du Schéma sont les suivantes :

Janvier – Novembre 2025 : Élaboration par l'administration

L'administration prépare le projet schéma structurant de mobilité collective de la politique d'accessibilité au territoire basée sur l'analyse des flux de déplacements (tous modes et tous motifs notamment), la performance des offres existantes, les points d'intérêts majeurs générateurs de flux (zones d'activités économiques, sites touristiques majeurs, ...), et d'éléments de prospective.

Septembre – Novembre 2025 : Consultation des parties prenantes

Afin de recueillir leurs points d'attention et suggestions, les parties prenantes suivantes sont consultées :

- SPW MI - Département de la Stratégie et la Mobilité et de l'Intermodalité
- OTW
- IWEPS
- UVCW
- SPW Territoire – Département de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- SNCB.

Novembre – décembre 2025 : Présentation aux différents Organes de consultation par bassin de mobilité (OCBM)

L'avis de l'Organe est sollicité en séance sur les liaisons structurantes proposées sur le bassin.

Janvier - février – mars 2026 : Avis des communes

Si l'avis de l'Organe (OCBM) sera sollicité en séance sur les liaisons structurantes cibles du bassin, chaque commune est par ailleurs invitée à formuler un avis sur les propositions de connexion de ses centralités et sur la localisation des mobipôles. Cet avis, sous forme de

délibération du conseil communal, sera à transmettre à l'Autorité Organisatrice des Transports collectifs et partagés dans les 3 mois à dater de l'envoi du procès-verbal définitif de l'OCBM. Au-delà de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Pour chacune des centralités non desservies de la commune, l'avis confirmera la connexion prioritaire au pôle urbain et au pôle majeur, ou proposera une alternative justifiée. Pour ces connexions et/ou pour la desserte directe des centralités de la commune par une liaison de train ou structurante bus, l'avis confirmera également le(s) mobipôle(s) identifié(s) par le Schéma régional.

Premier semestre 2026 : Adoption en Gouvernement

L'Administration soumettra au Ministre pour adoption en Gouvernement le Schéma régional structurant de mobilité collective, prenant en compte les retours des pouvoirs locaux.

D'ici fin 2027

Le Schéma régional structurant sera complété par :

- L'identification des **zones de transport à la demande** : le réseau structurant et les connexions de centralités non desservies par le réseau structurant permettent d'offrir une desserte à +/- 70% de la population wallonne. Pour 30% restant (résidant principalement dans des zones à faible densité de population hors centralités), un travail d'identifications de zones de rabattement par des solutions de mobilité collective plus flexibles reste à réaliser.
- Des **schémas urbains** de mobilité collective dans les pôles urbains majeurs qui détermineront :
 - L'ampleur de l'offre structurante et les modes préconisés (ferroviaire suburbain, ferré urbain (metro/tram), busway, bus) ;
 - Les mobipôles urbains de correspondance ;
 - Les principes de connexion des quartiers ;
 - La mesure des écarts : évolutions du réseau actuel nécessaires pour aboutir aux ambitions régionales.

10.2. Vers un schéma structurant multimodal

Le Schéma de mobilité collective est le premier volet d'un schéma structurant multimodale. Il sera prioritairement soumis au Gouvernement en vue de servir de cadrage pour l'optimisation de l'offre TEC visée dans le contexte de révision du Contrat de service public de l'Opérateur de Transport de Wallonie.

La **politique d'accessibilité au territoire** comprendra un schéma structurant multimodal pour l'ensemble de la Wallonie et les pôles frontaliers, qui comprendra à terme :

- Les liaisons cibles de **mobilité collective structurantes** (train, bus, tram, mobipôles de correspondance ou de rabattement) avec pour objectifs de déployer un réseau qui relie les pôles wallons et externes et dessert les pôles urbains régionaux et majeurs, en valorisant le réseau ferroviaire partout où il est présent, complété par de l'offre régionale structurante. Ces offres sont performantes, lisibles, rapides, fréquentes, de large amplitude et avec des correspondances organisées, et sont complétées par des offres secondaires plus locales. Un rabattement vers le mobipôle le plus proche devra permettre aux centralités villageoises non connectées à ce réseau structurant d'accéder au pôle urbain le plus pertinent.
- Les liaisons cibles de **mobilité active structurantes** (cyclostrade/Ravel, réseau supra local) avec pour objectif de développer un réseau cyclable structurant sûr, cohérent, rapide, confortable et agréable pour connecter les pôles ;
- Les liaisons cible de **covoiturage** sur les axes structurants (aires, bandes réservées et lignes de covoiturage) avec pour objectif d'encourager un taux de remplissage plus important des voitures ;
- Une hiérarchisation du **réseau routier régional** avec pour objectifs d'agir sur la mobilité automobile, de mieux partager l'espace public, d'améliorer la lisibilité du réseau, de définir des niveaux de service attendus selon le type de voie et d'améliorer la sécurité routière en cohérence avec les travaux des Etats généraux wallons de la sécurité routière ;
- Les ambitions en matière d'**intermodalité** avec pour objectif de cibler les points de connexion entre réseaux structurants, d'y développer les fonctionnalités des mobipôles (dont l'offre croissante de services de mobilité partagée) et de déployer une signalétique directionnelle plus multimodale.

11. Proposition d'avis de l'Organe

L'Organe prend connaissance du projet de Schéma régional structurant de mobilité collective, basé sur le Schéma de Développement Territorial de la Wallonie, et des étapes d'adoption de la politique d'accessibilité au territoire.

Il prend acte des possibilités de connexion qu'offre le réseau ferroviaire fédéral ainsi que des principaux enjeux d'amélioration identifiés pour ce dernier.

Il émet les remarques suivantes (*remarques à formuler en séance*) sur les liaisons structurantes routières visées sur le bassin.

Il prend connaissance de la procédure d'avis communal relative à la connexion des centralités villageoises non desservies par le réseau structurant et à la localisation des mobipôles.